



AVIS

Avis sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 pour l'Économie, l'Emploi, la Formation et l'Innovation

JUIN 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Les Régions ont à élaborer, adopter et mettre en œuvre 3 documents stratégiques, SRDEII¹, SRESRI², CPRDFOP³ regroupés ici dans le plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'innovation. Articulé autour de 5 grandes orientations, ce plan s'accompagne d'objectifs quantitatifs.

En regroupant les 3 schémas en un seul Plan régional, et en identifiant 5 objectifs transversaux majeurs, le Conseil régional entend renforcer la cohérence entre ces trois cadres d'intervention et donner un sens plus fort à l'intervention publique.

Le CESER, fort de ses 190 conseillers représentant la société civile, encourage toutes les démarches qui visent à travailler à des politiques publiques plus cohérentes et efficaces au service des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il partage les objectifs ambitieux portés par ce Plan et cette recherche de cohérence et de synergie entre l'articulation des différents champs de l'intervention régionale.

Renforcer la souveraineté industrielle, accompagner les transitions environnementales et digitales, relever les défis pour l'emploi, déployer l'innovation sous toutes ses formes, accompagner la performance économique au cœur des territoires, permettre aux salariés, aux entrepreneurs, aux jeunes, aux demandeurs d'emploi d'acquérir et de développer des compétences adaptées dans une société en mutation, sont les enjeux majeurs identifiés par le CESER.

Il articulera sa réponse à la saisine régionale en rendant un avis sur chacun des schémas.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

¹ SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation.

² SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

³ CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

AVIS

2022-09



Président de la Commission 1

M. Éric LE JAOUEN



SOMMAIRE

Introduction	6
Le contexte	7
Le contenu du SRDEII.....	10
Les remarques du CESER.....	13
Conclusion	16
Annexe : lettre de saisine	17
Contributeurs	18
Remerciements	20
Déclaration des groupes.....	21
Résultats des votes.....	26
Contacts.....	33



Introduction

Le CESER est saisi pour avis sur le Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'Économie, l'Emploi, la Formation et l'Innovation.

Ce plan 2022-2028 s'articule autour de **5 grandes orientations** :

- 1 Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie,
- 2 Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises,
- 3 Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain,
- 4 Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région des ingénieurs, des techniciens et des scientifiques,
- 5 Développer les forces de notre région : la recherche et l'enseignement supérieur comme atouts pour notre tissu économique, notre méthode collective pour « chasser en meute » et les partenariats public-privé.

Le plan cible **4 filières d'excellence régionale** : industrie de la santé, matériaux durables, microélectronique-intelligence artificielle et hydrogène.

Les ambitions de la Région sont le développement de la souveraineté industrielle, des énergies décarbonées et des matériaux durables, de la préférence locale et l'attractivité du territoire, de l'innovation et de l'intelligence artificielle.

Ce plan s'accompagne d'objectifs quantitatifs :

- Création de **30 000 emplois** dans l'industrie
- **700 projets** de relocalisation ou développement industriel accompagnés
- **50 000 entreprises** accompagnées à la transformation numérique et 7 000 PME accompagnées dans leurs démarches à l'international
- **200 projets** de Recherche et d'Innovation public/privé et 500 PME accompagnées pour des projets de recherche et innovation en lien avec un laboratoire public ou une école d'ingénieur
- **30 000 entrées** en formation aux métiers de l'industrie et formation de 2 000 ingénieurs supplémentaires

Ce plan regroupe les **trois schémas** qui formalisent la stratégie de la collectivité régionale sur ces thématiques pour la période 2022-2028.



La recherche d'une cohérence partagée entre ces trois cadres d'interventions à travers cinq grands objectifs généraux transversaux ne peut que donner un sens plus fort à l'intervention publique et mérite d'être soulignée positivement, faisant là écho au souci de cohérence entre les stratégies régionales exprimé à plusieurs reprises par le CESER.

L'avis porte ici sur le premier volet du plan : le SRDEII. Il s'organise en **trois parties** : le contexte, le contenu du plan, les remarques du CESER.

⁴ Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

⁵ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

⁶ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle.



01

Le contexte

Le SRDEII fixe le cadre de l'intervention régionale pour les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, les aides à l'investissement immobilier et l'innovation des entreprises.

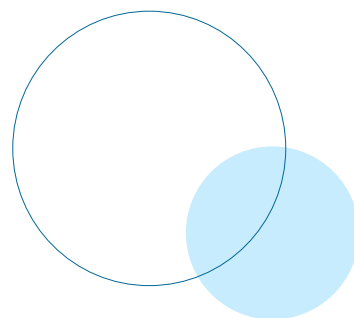
Il définit des orientations en termes d'attractivité du territoire, d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale. Il a une valeur prescriptive, en imposant la compatibilité des actes des collectivités infrarégionales et des consulaires.

Le SRDEII intègre un descriptif de la politique touristique, en cohérence avec le plan tourisme qui fait l'objet d'une saisine particulière et de la politique agricole régionale.

Ce SRDEII s'inscrit dans un environnement économique en pleine mutation, des récents impacts de la crise sanitaire, des signes de reprise et un recul du chômage, à la flambée des coûts et aux difficultés d'approvisionnement des matières premières et de l'énergie, et aux difficultés de recrutement principal frein au développement de l'activité.

C'est dans ce contexte que la Région Auvergne Rhône-Alpes a engagé sa démarche d'élaboration du SRDEII.

Le CESER a pleinement contribué à cette phase en adoptant en mars 2022, sa contribution « les priorités du CESER pour le futur SRDEII », déposé sur la plateforme de contribution en ligne avec les autres contributions (environ 300).



Pour rappel, cette contribution comportait un diagnostic et des priorités affirmées :

Deux urgences au caractère transversal, deux macro-priorités :

- ▶ Le rapport au travail, à l'emploi, les compétences et les difficultés de recrutement. Le CESER préconise une action au niveau des entreprises, des secteurs et des territoires sur ces questions qui sont d'une importance cruciale pour le développement économique.
- ▶ La transition écologique et la nécessité d'une évolution vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

Trois objectifs opérationnels :

Soutenir la relocalisation/localisation d'activités sur le territoire régional,

Anticiper les mutations et les transitions,

Développer les filières d'avenir.

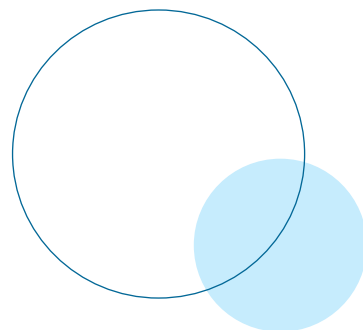


Le CESER évoquait ensuite les **conditions de mise en œuvre** de ces priorités :

- Le numérique,
- Transports et infrastructures,
- Liens avec l'international, l'Europe et les régions limitrophes,
- Le dialogue social,
- Le financement,
- L'organisation administrative,
- La gouvernance.

La prise en compte des propositions de la contribution du CESER a été développée par la Vice-Présidente déléguée lors de sa présentation du SRDEII devant la Commission « Activités Économiques, Emploi et Innovation ».

Cela sera abordé dans la partie consacrée aux remarques du CESER.







Le contenu du SRDEII

Le Schéma s'inscrit dans les cinq grandes orientations générales, le soutien aux filières d'excellence et aux grandes ambitions du plan régional.

Pour sa mise en œuvre, il fixe **4 priorités** qui sont les suivantes :

- ▶▶ Renforcer la souveraineté industrielle, technologique et les savoir-faire.
- ▶▶ Soutenir le développement d'un écosystème territorial innovant.
- ▶▶ Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire.
- ▶▶ Déployer une offre d'accompagnement des entreprises complète, simplifiée, personnalisée et visible.

Il est à noter que chaque priorité fait l'objet d'une déclinaison en sous-partie, pour lesquelles sont systématiquement rappelées pour faciliter la lecture du document, la ou les grandes orientations du plan régional auxquelles elles font référence.

PRIORITÉ 1

Renforcer la souveraineté industrielle, technologique et les savoir-faire pointe la volonté de la Région



- De conforter le développement des secteurs-clés régionaux à travers une liste évolutive et non restrictive.
- D'activer les leviers d'action pour répondre aux transitions : digitalisation-cyber-sécurité et décarbonation.
- De favoriser l'implantation, la relocalisation et le développement des activités industrielles.
- D'accompagner l'intégration et le développement des compétences nécessaires au développement des entreprises et au maintien de l'emploi en région.
- De miser collectivement sur l'international pour renforcer la croissance des entreprises et la compétitivité régionale.

PRIORITÉ 2

Soutenir le développement d'un écosystème régional innovant



Il s'agit pour la Région de :

- Consolider ses atouts en soutenant spécifiquement les quatre filières d'excellence qu'elle a retenues : santé, matériaux durables, microélectronique-intelligence artificielle et hydrogène.
- Cultiver le potentiel d'innovation pour assurer l'excellence technologique régionale en fédérant un écosystème structuré : soutenir toutes les formes d'innovation, diffuser une culture de l'innovation, favoriser les partenariats scientifiques ...
- Soutenir la diffusion de l'innovation dans les entreprises et encourager l'entrepreneuriat innovant : accompagner la diffusion et le transfert de l'innovation et la création et le développement des start-up, notamment industrielles.
- Mobiliser les acteurs régionaux autour de l'innovation : les pôles de compétitivité et clusters régionaux en matière de projets d'innovation et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour favoriser la mise en relation qualifiée des entreprises pour l'appui à l'innovation.

PRIORITÉ 3

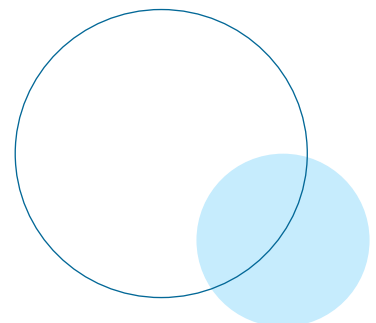
Renforcer l'attractivité et le développement équilibré des territoires



Pour cela les actions proposées visent à :

- Développer une politique touristique ambitieuse, vecteur de développement régional et levier d'attractivité : cela fait référence au plan tourisme qui fait l'objet d'une saisine
- Renforcer l'attractivité du territoire à l'international : Maintenir son rang de 2ème région d'accueil des projets internationaux en France en s'appuyant sur l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Il s'agira de promouvoir et de consolider les facteurs d'attractivité du territoire.
- Appuyer les initiatives locales et garantir le maintien des équilibres par le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat, contributeurs de l'équilibre et de l'attractivité du territoire, le développement de l'économie sociale et solidaire, en particulier dans le domaine des services à la personne, la santé ou encore l'économie circulaire. Dans ce cadre l'accompagnement de la création-transmission-reprise d'entreprises dans tous les territoires et par tous : promouvoir l'entrepreneuriat des femmes sera soutenu.

- Répondre de manière spécifique aux besoins en matière de foncier industriel : Réflexion sur le foncier industriel en lien étroit avec les intercommunalités, étude sur la création d'une foncière économique, qualification de la donnée foncière et identification des friches disponibles et structuration d'une offre de foncier économique de rayonnement régional et national pour des projets industriels d'envergure.



PRIORITÉ 4

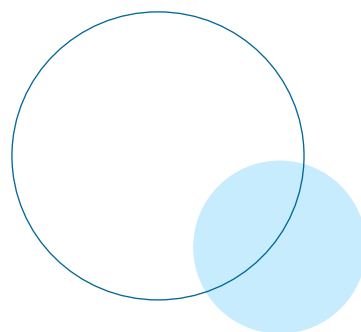
Déploiement d'une offre d'accompagnement des entreprises complète, simplifiée, personnalisée et visible



- En proposant une offre personnalisée et sur-mesure qui s'adapte aux besoins des entreprises : proposer une approche personnalisée s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque projet, la mise en œuvre d'une approche coordonnée avec les différents acteurs de l'écosystème et une simplification de l'offre de soutien afin de la rendre compréhensible par les entreprises.
- En confortant une offre de financement pour répondre aux différentes phases de développement de toutes les entreprises pour consolider l'offre d'ingénierie financière : intervenir sur les sujets clés notamment industriels, améliorer la lisibilité et l'efficacité des instruments que la Région finance, et optimiser les partenariats pour un meilleur impact territorial des instruments financiers régionaux sur l'ensemble des phases de développement (création, innovation, développement/retournement et transmission/reprise).
- En renforçant le partenariat avec les territoires : s'appuyer sur un partenariat fort avec les collectivités pour mettre en œuvre les orientations en matière de développement économique, touristique et de politique agricole (vote de conventions type en annexe du SRDEII).

En annexe du SRDEII, sont présentés :

- ⊙ Le modèle de convention entre la Région et les métropoles, EPCI, communes quant aux aides économiques aux entreprises.
- ⊙ Les contributions de Saint-Étienne Métropole, de Clermont Auvergne Métropole et de Grenoble Alpes Métropole.
- ⊙ Les indicateurs de suivi du SRDEII.





Les remarques du CESER

Comme cela a été évoqué précédemment, le CESER se félicite de la prise en compte de sa contribution amont sur le SRDEII par le Conseil Régional. La méthode consistant à pointer les axes retenus par l'exécutif régional dans les propositions du CESER et d'en faire part en séance à l'ensemble de la commission a été particulièrement appréciée.

Le CESER retient que sur les objectifs formalisés dans sa contribution, plusieurs d'entre eux ont été pris en compte.

Ainsi, on peut notamment pointer que l'enjeu des transitions exprimé a été pris en compte.

Sur la transition écologique et énergétique, pour répondre à l'objectif de décarbonation qui impacte plusieurs filières importantes du territoire régional, en accompagnant les initiatives des acteurs économiques, la Région traduit cet enjeu dans le SRDEII.

Le CESER apprécie le lien formalisé dans cette partie entre relocalisation et décarbonation, et l'intégration de la mesure de l'impact en matière de décarbonation dans l'analyse des projets soutenus par la Région.

L'articulation de l'intervention régionale avec celles prévues au titre du Fonds pour Transition Juste (FTJ) qui apportera des fonds européens est pertinente. Les territoires concernés en Isère et dans le Rhône représentent un poids important de l'emploi salarié dans les secteurs concernés par le FTJ (raffinerie, produits minéraux non métalliques, chimie et métallurgie).

La volonté exprimée de la Région de déployer et encourager le développement de l'économie circulaire dans l'ensemble du tissu économique, tous secteurs et tailles comprises va dans le sens des priorités exprimées par le CESER. L'accord conclu dans la plasturgie et composites entre l'ADEME, la Région et la filière est un exemple à suivre sur cette thématique.

Concernant la transition numérique

Le CESER note la volonté de la Région de mobiliser l'ensemble des acteurs pour promouvoir les dispositifs auprès des entreprises. En faisant de la cybersécurité, un objectif en tant que tel, la Région répond à une préoccupation forte. Le CESER avait formalisé un certain nombre de recommandations dans sa note « cybersécurité : un enjeu à se protéger de janvier 2019 en ce sens.

Sur la deuxième priorité transversale exprimée par le CESER : le rapport au travail, à l'emploi, les compétences et les difficultés de recrutement, il préconisait une action au niveau des entreprises, des secteurs et des territoires sur ces questions qui sont d'une importance cruciale pour le développement économique. Au-delà des actions qui pourront être menées dans les secteurs en tension ou en faveur de l'attractivité des métiers, en lien avec le SRESRI et le CPRD-FOP, le CESER souligne que la Région pourra accompagner les entreprises qui mettent en place des mesures d'accompagnement (logement, transport...) pour accroître leur attractivité, notamment dans les territoires fragiles ou moins attractifs.

Ces sujets sont majeurs pour réussir l'ambition d'une dynamique économique régionale. Les difficultés de recrutements, ont un impact fort sur la pérennité des entreprises, tous les domaines d'activité sont concernés. Concernant les recrutements plusieurs axes auraient pu être davantage développés : attractivité des métiers, (présentation par des professionnels/mondial des métiers, forums emploi,), l'attractivité territoriale/environnementale (vie culturelle/vie associative, logement, mobilité, accès aux services dont les services publics santé, éducation et maisons France service,) et développer la qualité de vie au travail (sens au travail (les salariés recherchent du sens) conditions de

travail (autonomie, responsabilité, considération, ...), les rémunérations et les RH (évolutions des relations au travail par les nouvelles formes d'emplois émergentes).

Pour le CESER, cet axe aurait pu être davantage développé dans le SRDEII.

Sur le soutien à la relocalisation, à la localisation d'activités industrielles, l'engagement de la Région s'inscrit dans la continuité du plan stratégique de relocalisation adopté en décembre 2021, pour lequel le CESER avait été saisi pour avis.

Le souci d'une complémentarité avec les dispositifs nationaux dans le cadre de France 2030, qui visera à favoriser la coordination des acteurs et des lieux d'échange et de mise en relation pour favoriser le développement industriel va dans le bon sens.

Sur ce volet, un accompagnement des entreprises dans la protection de leurs savoir-faire, la sensibilisation aux enjeux de la propriété industrielle en lien avec l'INPI répond à un levier majeur pour la compétitivité des entreprises et le maintien, ou le développement de leur activité sur le territoire régional.

Concernant la priorité du CESER, développer les filières d'avenir

Développer les filières d'avenir, la prise en compte par le Conseil régional se traduit par l'identification de quatre filières d'excellence :

- ➔ Santé,
- ➔ Matériaux durables,
- ➔ Microélectronique-intelligence artificielle,
- ➔ Hydrogène.

Ces filières dont la dimension stratégique est difficilement contestable correspondent à des activités ayant donné lieu à des travaux (santé, hydrogène...) ou travaux qui vont être présentés prochainement (intelligence artificielle). Le

développement de ces filières identifiées pour être des relais de croissance joue un rôle d'entraînement vis-à-vis des filières traditionnelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (mécanique, chimie, etc). Leur développement doit permettre de raccourcir les chaînes de valeur et réduire les dépendances en facilitant le lien avec les entreprises locales, quelle que soit leur taille.

Dans les conditions de mise en œuvre, le CESER avait insisté sur les liens avec l'international, l'Europe et les régions limitrophes. Dans le schéma, en intégrant l'Europe et le transfrontalier, comme les objectifs du grand export, la Région reprend ces objectifs. En s'appuyant sur les coopérations existantes (quatre moteurs pour l'Europe, etc..) pour créer un environnement propice aux échanges économiques elle répond aux préoccupations exprimées par le CESER. La région mobilisera les financements et les réseaux européens au service des objectifs du SRDEII.

Concernant le financement

Le CESER avait recommandé la mobilisation de la place financière régionale, place structurée pour répondre aux besoins des entreprises et notamment des plus petites d'entre elles dans l'accompagnement des transitions, qui nécessitent souvent des investissements importants. Efficacité et créativité sont nécessaires pour répondre à des problématiques nouvelles et mobiliser des capitaux patients. L'objectif énoncé dans le SRDEII du Conseil Régional de conforter une offre de financement pour répondre aux différentes phases de développement de toutes les entreprises, notamment en optimisant ses partenariats avec les principaux opérateurs s'inscrit dans cette perspective.

Concernant le renforcement de l'attractivité et le développement équilibré du territoire

Le CESER se félicite des chapitres relatifs au tourisme, à l'économie de proximité que ce soit le commerce, l'artisanat ou l'économie sociale et solidaire sur le rôle desquels il avait beaucoup insisté durant la crise sanitaire. L'accompagnement de cette économie de proximité, garant de l'objectif visé, doit rester un axe fort de la politique régionale. L'importance du foncier, notamment pour le développement industriel est une priorité qu'il partage.

Il souhaite toutefois rappeler un point évoqué dans son diagnostic, à savoir celle des déséquilibres territoriaux, et le risque de fragmentation potentiel entre des territoires mieux armés pour aborder les transitions et saisir des opportunités et d'autres dont l'accompagnement devra être plus conséquent.

Certes Auvergne-Rhône-Alpes est un territoire plutôt favorisé ; pour autant sur certains territoires, des projets d'ampleur à effet levier fort sur l'emploi et la redynamisation économique locale mériteraient d'être initiés.

Cela pourrait se faire en lien avec l'objectif opérationnel « anticiper les mutations et les transitions » développés par le CESER dans sa contribution notamment sur les territoires les plus impactés par les mutations.

Dans les conditions de mise en œuvre, le CESER avait insisté sur le rôle du dialogue social, celui-ci permet au niveau régional, comme territorial de porter des projets ambitieux dans le champ de l'emploi, de la gestion des compétences et des évolutions du travail en s'appuyant sur les partenaires sociaux pour accompagner les transitions. Le CESER considère que le dialogue social dans l'intérêt des entreprises, des salariés et des territoires pour porter ce type de projet, doit être un principe et une méthode intégrés au SRDEII. Ce n'est pas le cas, le CESER le regrette. Pour autant, les lieux d'échanges tel que les CRPE (Comité Région Pour l'Emploi) constituent un réel intérêt pour le dialogue entre les acteurs économiques et sociaux du territoire.

Enfin, concernant la gouvernance

Le CESER avait insisté sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs (État, collectivités, Entreprises, salariés...) dans une gouvernance partagée favorisant des échanges concrets sur le suivi du schéma. Il avait insisté sur la cohérence avec les autres schémas notamment métropolitains. Le CESER regrette qu'il n'y ait pas de contribution de la métropole de Lyon au SRDEII contrairement aux autres métropoles régionales. Il avait souligné l'importance d'indicateurs de suivi, quatre objectifs quantitatifs sont formalisés dans l'annexe consacrée à ce point.





Conclusion

Le projet de SRDEII qui est présenté ici fixe le cadre l'intervention régionale pour la période 2022-2028 sur le champ du développement économique et de l'innovation.

Le CESER avait formalisé une contribution amont présentant ses priorités pour ce schéma.

Nombre de ses priorités ont été reprises dans le document présenté, les questions liées au travail, à l'emploi et au dialogue social auraient pu être développées davantage. Le CESER sera attentif à la mise en œuvre du schéma dans un contexte particulièrement évolutif de la conjoncture économique et de transformations plus structurelles.

Il souhaite rappeler son attachement au caractère dynamique de la démarche, à la capacité d'adaptation et la plasticité du schéma face à un environnement incertain.

Annexe

Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le **16 JUIN 2022**

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants :

- Compte administratif 2021,
- Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 pour l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation,
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable,
- Procédure de modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Les horaires de passage vous seront communiqués ultérieurement par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée,

Laurent WAUQUIEZ



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 90033 – 69209 Lyon Cedex 2
TEL. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 16

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
50 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90006
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
TEL. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr



CONTRIBUTEURS

► Eric LE JAOUEN

Président de la Commission 1 « Activités économiques, Emploi et Innovation »

► Michel-Louis PROST

Deuxième Vice-Président, Référent de la Commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BERNELIN Thierry (UDES)
- BLANC Dominique (CRPL)
- BORTOLIN Alain (CCIR)
- CABUT Bruno (U2P)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- CHABBAL Jean (pôles compétitivité)
- CHARVERON Philippe (MEDEF)
- FLAUGERE Jean-Luc (CRA)

Collège 2*

- ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
- BOLF Edith (CFDT)
- CARCELES Robert (CFE-CGC)
- DELAUME Colette (FO)
- FAURE Philippe (CGT)
- JUVAUX-BLIN Christian (CFDT)
- LAURENT Bernard (CFTC)

Collège 3*

- BABOLAT Guy (UR SCOP)
- BAREAU Anne-Marie (Filière Bois)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- CANALES Marion (Logement)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DESSEIN Aurélie (Pers. Qualifiée Environnement)
- FAUREAU Bernard (Pers. Qualifiée)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées.



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- MARTEL Alain (pôles compétitivité)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCIR)
- TARLIER Bruno (CPME)
- TRICHARD Alain (ARIA)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCIR)

Collège 2*

- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- MYC Michel (UNSA)
- NATON Agnès (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- VINCIGUERRA Pio (FO)

Collège 3*

- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- GRATALOUP Sylvain (UNPI)
- MARGUIN Christophe (Pers. Qualifiée)
- POSSE Robert (UFC Que Choisir)
- SCHULER Catherine (CAF)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VIARD Marcel (CRESS)
- VIGNAT Josette (CRT)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Stéphanie PERNOD, Première Vice-Présidente, déléguée à l'Économie, à la Relocalisation et à la Préférence Régionale, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Sonia MARTIN, Directrice « Développement Économique »

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Christine VEYRE DE SORAS, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Cet avis fait suite à notre intervention du 22 mars 2022, sur le projet du SRDEII 2022-2028.

Ce Schéma Régional de Développement Économique, d'innovation et d'Internationalisation s'inscrit dans la continuité du précédent, en vigueur entre 2017 et 2021.

La société civile du CESER et particulièrement nous, les entrepreneurs, nous réjouissons que le SRDEII 2022-2028 axe une partie de ses priorités sur la relocalisation et la recherche du dynamisme économique, sans omettre les enjeux sociaux et environnementaux qui leurs sont évidemment associés.

Le collège 1 souhaite apporter son concours au SDREII, en soulevant des points de vigilance concernant les orientations prévues par ce nouveau plan :

1. Relocaliser la production des biens et services stratégiques en misant sur l'industrie

L'industrialisation est aujourd'hui le moteur de l'équilibre économique dans son ensemble. Récupérer notre force de production locale est donc un cheval de bataille incontournable de notre société changeante. Cependant, qui dit « implantation industrielle » dit « repopulation, nouveaux emplois, capacité de scolarité, commerces, secteurs tertiaire, services médicaux et autres... ».

Le collège 1 attire l'attention sur la nécessité de trouver un bon équilibre entre :

- Implanter des Giga Factory,
- Attirer l'innovation,
- Sauvegarder les petites et moyennes entreprises.

➤ Implanter des Giga Factory est indispensable pour le rayonnement de notre région. Néanmoins, le collège 1 insiste sur la nécessité de fluidifier l'obtention du foncier.

Il souligne également l'importance de ne pas laisser les petits territoires sur le bord de la route, en tenant compte de leur diversité. Il nous faut penser à l'incidence des relocalisations sur la famille dans sa globalité : loisirs, travail du conjoint, éducation des enfants. Par exemple, avec la création de lycées internationaux dans le prolongement des « Giga Factory ».

➤ Saisir et favoriser les opportunités de relocalisation d'entreprises innovantes, encourager la recherche et développement. Nous devons évoluer avec l'Intelligence Artificielle : l'IA.

➤ Le collège 1 attire également l'attention sur l'importance de ne pas négliger les petites et moyennes entreprises déjà implantées ou à venir, dans la région. Nous appuyons sur la nécessité de favoriser leur maintien ou leur installation par la simplification des démarches administrative et l'allègement fiscal.

Une économie de proximité facilite le cercle vertueux de la finance frugale, finance indispensable à la bonne santé des entreprises, tout en ouvrant la voie à un fonctionnement plus écologique.

2. Répondre aux deux grands défis de demain : accélérer la digitalisation et la décarbonation des entreprises

Le collège 1 attire l'attention sur la nécessité pour les entreprises de déployer et piloter le changement pour leur donner un sens ; Accompagner ces changements tout au long de leur application pour en maîtriser la portée et les enjeux ; Encourager les entreprises, toutes les entreprises à utiliser et à maîtriser les technologies émergentes. Le collège 1 attire l'attention sur les nouvelles contraintes en 2024 sur la digitalisation totale de la facturation, il est nécessaire d'accompagner toutes les entreprises et en particulier les PME et TPE.

Les enjeux de décarbonation des industriels sont aussi bien techniques, économiques, financiers que sociétaux. La stratégie qui en découle doit aller de pair avec le développement de l'entreprise, en complément de sa transition numérique, et inscrite dans la trajectoire décarbonée de son territoire. Il serait incompréhensible de les opposer.

3. Orienter et former vers les métiers qui recrutent et les métiers de demain

Le collège 1 attire l'attention sur la diversité des métiers de demain : ne pas se focaliser uniquement sur les métiers liés aux nouvelles technologies, il faut également revaloriser les métiers mettant en exergue le savoir-faire à la française et les spécificités nationales : l'artisanat, le luxe, la gastronomie ...

Répondre à la crise de la main-d'œuvre, en soutenant et facilitant l'embauche. La main d'œuvre est devenue une « denrée rare », on assiste à une fuite à l'étranger des travailleurs qualifiés et un découragement général face à une rémunération non motivante.

4. Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la Région des ingénieurs, des techniciens et des scientifiques

Le collège 1 attire l'attention sur la « fuite de nos cerveaux » : une fois formés, il faut garder nos scientifiques en leur facilitant l'accès à des postes de recherche et en valorisant leur savoir-faire.

S'inspirer du modèle Canadien qui s'appuie sur un partenariat solide : public/privé.

Développer les forces de notre région : la recherche et l'enseignement supérieur, comme atouts de notre tissu économique,

Le collège 1 attire l'attention sur le développement des partenariats publics/privés, valoriser la recherche par l'allègement de démarches budgétaires.

5. Le soutien à l'internationalisation

Le collège 1 attire l'attention sur le soutien de la Région aux entreprises qui désirent exporter et/ou en recherche de nouveaux marchés à l'export. Il est nécessaire de les accompagner de manière simple, compréhensible et efficace tout au long de leur parcours à l'international. Il est nécessaire aussi de s'assurer de la cohérence des acteurs de l'export comme Business France, les réseaux consulaires et les conseillers du commerce extérieur français, à mettre en place un guichet unique douanier dès la fin de l'année, et à renforcer le dispositif des volontaires internationaux en entreprise.

Sauf expression individuelle, le collège 1 soutiendra l'avis présenté et votera favorablement.

► INTERVENTION DE Philippe FAURE, Au nom des organisations CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Nous sommes amenés, une nouvelle fois, à commencer une intervention par un court rappel sur les conditions dans lesquelles notre avis a été construit. Il s'agit pourtant d'un document présentant les orientations de la politique régionale sur la période 2022-2028 sur une des compétences-clé de la Région : l'action économique.

Politique qui aura un impact fort sur la vie des habitants et des travailleurs de la Région, dans une conjoncture particulièrement troublée (crise Covid 19, agression russe sur l'Ukraine) et face aux enjeux structurants de la transition environnementale, de l'explosion des inégalités (à l'ordre du jour de cette AP, une contribution sur la précarité alimentaire) et des enjeux du numérique sur la vie quotidienne et le travail (à l'ordre du jour, une contribution sur l'Intelligence Artificielle).

L'avis a été construit à partir d'une présentation devant notre commission d'un Powerpoint détaillant les principaux axes du projet par Madame PERNOD et d'un échange ouvert avec la commission. Trop rapide au regard de l'importance du sujet, réalisé sans transmission préalable du document, l'échange, pour intéressant qu'il ait été, n'a pas été aussi productif qu'il aurait pu. Après cette séance, un "tour de table" a été organisé pour collecter les réactions "à chaud" des conseillers, réactions qui forment l'ossature du présent avis.

Comme elle l'avait fait pour le précédent schéma, la commission 1 avait travaillé, en amont, afin de produire une contribution à l'attention du Conseil Régional. Cette contribution, votée à l'unanimité moins deux abstentions, identifiait les priorités retenues à l'issue des échanges au sein de la commission, autour de :

- Deux urgences : la transition écologique et le rapport au travail,
- Trois objectifs opérationnels : le soutien à la relocalisation, l'anticipation des mutations et le développement de filières d'avenir,
- Sept objectifs opérationnels.

Dans les délais impartis, le présent avis s'est donc surtout attaché à rechercher le degré de prise en compte de ces priorités. L'une des "diapos" du Powerpoint de présentation établissait la "grille de correspondances" entre notre contribution et le projet de SRDEII, tendant à attester de la large prise en compte de nos priorités.

Nous proposons d'organiser cette intervention sur deux points :

- L'un, bien présent dans l'avis du CESER, mais qui aurait demandé à être exprimé sous une forme plus incisive.
- Un second, non pris en compte, mais qui ne pouvait ressortir que d'une lecture du texte intégral constituant le SRDEII, transmis ultérieurement à notre réunion.

☞ Dans les conditions de mise en œuvre du SRDEII, notre contribution de mars 2022 avait pointé les enjeux de dialogue social et de gouvernance partagée, dans le prolongement du Forum Industrie du 26 novembre 2019. L'avis doit constater que "la mobilisation du dialogue social ... n'est pas véritablement un principe et une méthode intégrés". Quant à la remise en place d'une gouvernance partagée, la perspective ne figure même pas dans le SRDEII. Dès lors, comment s'assurer que, derrière les mêmes mots, nous mettons les mêmes contenus ? Plus encore, si les instances où les rapprochements, par l'échange et le débat, pourraient s'opérer sont encore une fois écartées. Passée également sous silence, la question de l'évaluation, utile pour adapter le schéma aux évolutions dans un environnement incertain, sans risquer que s'insinue un soupçon de "clientélisme".

A l'occasion de la consultation sur le précédent SRDEII, les déclarations des organisations du collège 2, dans leur ensemble, avaient déjà pointé cette "mise à l'écart" du dialogue social, jusqu'alors fortement ancré dans les pratiques régionales. Pratiques qui avaient montré leur utilité, notamment lors de la crise des subprimes. Force est de constater, sur ce point, le manque d'avancées, et même une dégradation ainsi que l'ont remonté les mandatés siégeant au CREFOP.

La lecture du document de la Région nous apprend qu'une "gouvernance" fonctionne pour la mise en œuvre de son plan de relocalisation sous la forme d'un "G6". Quel que soit les qualités des personnes impliquées dans cette instance, le caractère "endogamique" de celles-ci ne nous semble pas à même de répondre aux multiples défis du moment, notamment parce qu'ils imposent, sous bien des aspects, une remise en cause du modèle de développement dominant. Il est enfin temps de reconstruire un espace de dialogue social régional ouvert à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, dont les organisations syndicales de salariés. La région doit être motrice afin de donner à l'ensemble des forces vives la possibilité de s'exprimer, de s'impliquer, de s'engager, de proposer.

➤ Un autre point aurait mérité des échanges approfondis avec la Région, autour de l'enjeu "relocalisation / réindustrialisation", structurant dans le projet présenté, et de celui d'un développement équilibré des territoires également présent dans le projet, deux enjeux largement partagés au sein du CESER. En effet, s'agissant du développement équilibré des territoires, les pistes envisagées paraissent reposer principalement sur le tourisme et le maintien du tissu de commerces de proximité et d'un tissu artisanal. Ce n'est pas minimiser l'importance de ces activités, comme celle de la présence des services publics, que de considérer que ces seules pistes manquent d'ambition face à l'objectif affiché, notamment dans une Région disposant d'un maillage urbain dense et diversifié. Nous soutenons les initiatives de « réindustrialisation », qui figuraient déjà dans le précédent SRDEII, mais avec l'objectif d'une « réindustrialisation inclusive », à base d'innovations partagées, se donnant les objectifs :

- D'une réponse aux besoins sociaux et aux défis environnementaux,
- D'un effet d'entraînement, dans sa dynamique, pour d'autres maillons des filières considérées, qu'ils soient fournisseurs de composants ou de services,
- De réouverture des perspectives pour l'ensemble des territoires, en s'appuyant sur leur richesse et leur diversité.

En l'état, le schéma paraît surtout se résumer à quelques vitrines technologiques subventionnées, très liées et dépendantes des projets portées par les métropoles. Et donc, insuffisant pour engager les transitions nécessaires pour bifurquer vers un modèle de développement :

- Plus sobre, pour sauvegarder le vivant,
- Plus attentif aux besoins des populations, pour plus de justice sociale au travail et sur les territoires.

Sur ces enjeux de réindustrialisation, soulignons aussi que les propositions portées par les organisations syndicales dans les entreprises en difficulté et / ou en vue de la mise en place de nouvelles activités doivent aussi être prises en compte.

Réussir la relocalisation et, au-delà, relever les défis que nous avons à affronter, exige un nouvel âge de la démocratie, au travail par la prise en compte de la parole des travailleuses et des travailleurs comme dans la société.

Les organisations syndicales signataires tiennent à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet avis et, en particulier, notre Président pour avoir organisé les échanges et notre Chargé d'Etudes pour les avoir mis en forme dans des délais contraints.

Même si le temps a manqué pour développer des points importants et si nous aurions préféré un avis plus incisif, nos organisations voteront favorablement l'avis.

► INTERVENTION DE Thomas BONNEFOY, Au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens au nom des collègues 3 et 4.

Le SRDEII porte l'ambition régionale à l'égard du développement économique et de l'innovation pour les 6 prochaines années, ce qui lui donne une importance stratégique toute particulière.

Cette importance particulière est renforcée au regard des transitions actuelles et à venir (sociétales, sociales, environnementales, numériques...), qui ont été amplifiées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et à l'aune de la guerre en Ukraine. L'adoption de ce schéma coïncide avec une conjoncture particulièrement troublée, marquée par des pénuries de matières premières, par un renchérissement du coût de l'énergie et, plus largement, des biens de consommation et de production. En filigrane, c'est l'enjeu de souveraineté énergétique, industrielle et alimentaire qui est posée.

Dans ce contexte, nous souhaitons saluer la prise en compte de sa contribution amont sur le SRDEII par le Conseil Régional, identifiée dans l'avis du CESER, notamment concernant la prise en compte des transitions écologiques et énergétiques et le développement de filières d'avenir.

Nous souhaitons toutefois rappeler que l'efficacité d'un tel schéma passe par un pilotage précis, réactif, basé sur un suivi régulier et une évaluation rigoureuse, avec des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs.

Tout en étant d'accord avec l'avis proposé par le CESER, nous pensons que celui-ci doit pouvoir jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le suivi de ce schéma et estimons que le meilleur moyen serait probablement de prévoir un à deux rendez-vous annuels avec le CESER (plénier et/ou commission 1 : activités économiques, emploi et innovation) pour une mise en perspective des actions menées, une évaluation de leur cohérence et une concertation sur les ajustements nécessaires pour que le SRDEII s'inscrive dans une dynamique pérenne.

Par ailleurs, les collèges 3 et 4 insistent de nouveau sur des points importants que nous avons formulés dans l'intervention de nos collègues en mars dernier, pour "Les priorités du CESER pour le futur SRDEII".

Nous souhaitons les rappeler car tous n'ont pas pu être repris dans l'avis travaillé en urgence avant ce jour.

Les préconisations allant dans le sens d'une « transition écologique » ont été maintes fois évoquées dans les travaux préparatoires du CESER pour le futur SRDEII. La recherche de cette transition, de ces mutations économiques pour une transition écologique, nécessitent certainement une évolution des concepts économiques, probablement en incluant des indices alternatifs d'évaluation de l'économie, en s'écartant un peu d'indicateurs trop spécifiquement financiers ou boursiers, ou les complétant par des indicateurs de DURABILITE, notamment au regard de critères environnementaux et humain évidemment.

L'humain justement, cet axe est lui aussi une priorité qui a été largement exprimée dans les précédents travaux du CESER sur le futur SRDEII.

De la même manière que la dégradation de l'environnement influe sur les systèmes et les modes de vie, la crise que nous vivons depuis 2 ans déjà avec la gestion de l'épidémie a profondément accentué la recherche de sens dans l'organisation et la vocation du travail pour de nombreux citoyens. La contribution du CESER mettait particulièrement en avant cette « macro-priorité » pour le futur SRDEII. Nous signalions qu'elle aurait peut-être mérité quelques focus complémentaires, comme celui de se fixer des objectifs d'« actions menées par la Région, et notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Nous le citions entre guillemets car c'est un objectif exprimé dans le texte de référence des SRDEII. Nous insistions sur la nécessité d'accentuer les politiques publiques en faveur de ces égalités et nous avons mentionné que nous souhaitions que la rédaction du futur SRDEII en prendrait acte.

Enfin, concernant les objectifs opérationnels, nous insistions sur les potentialités de l'Economie circulaire et la nécessité de l'ambitionner dans le SRDEII, tout en rappelant les mesures opérationnelles que proposait l'ADEME pour les futurs SRDEII, dans ce champ de l'Economie circulaire. La filière du recyclage nous apparaissait d'ailleurs un secteur à étudier avec attention.

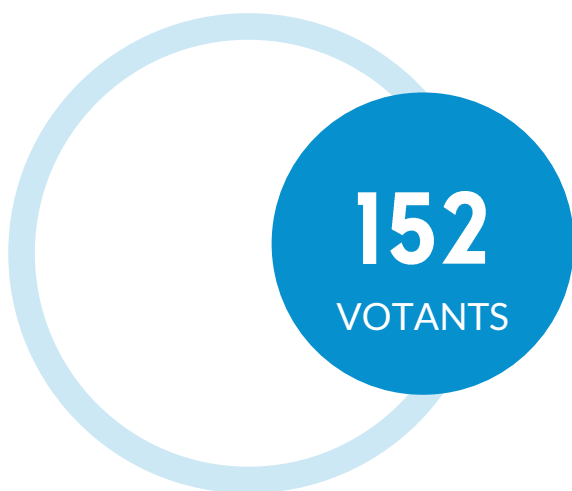
Pour finir, nous insistions sur :

- Les coopérations territoriales à accompagner, secteur hautement créatif pour les territoires,
- L'éco-conditionnalité des aides à mettre en place de façon affirmée, pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels il faut répondre avec urgence,
- Le rôle incontournable des associations pour ce futur SRDEII, tant en termes de créativité, de réactivité, d'apport pour une gouvernance équilibrée, et sur l'absolue nécessité de soutenir dans le temps leur capacité à contribuer à ce schéma régional ainsi que dans les nombreux champs d'actions sur lesquelles elles interviennent.

Les Collèges 3 et 4 voteront cet avis, sauf expression particulière.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 juin 2022



153 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

0 SE SONT ABSTENUS

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VILLARD Hélène				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Éric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
MARTEL Alain						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		Non désigné				
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
		Non désigné				
		Non désigné				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BAULAND Gisèle	X			
		BEAUJOU Victoire				
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MAITRE Eric	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François						
NINNI Agnès		X				
ROBERTO Sansoro		X				
SAILLANT Elisabeth						
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régionale Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie				X
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		TORDJEMAN Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		CANALES Marion	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargées d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le CESER est saisi pour avis sur le plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation.

Ce plan regroupe les trois schémas qui formalisent la stratégie de la collectivité régionale sur ces thématiques pour la période 2022-2028.

L'avis porte ici sur le premier volet du plan : le SRDEII.

Il s'organise en trois parties : le contexte, le contenu du plan et les remarques du CESER.

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION : SRDEII | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | INNOVATION | INTERNATIONAL | RELOCALISATION INDUSTRIELLE | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | TRANSITION ECOLOGIQUE | MUTATION ECONOMIQUE | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20